

L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 705 - Décembre 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Résultat des élections professionnelles

- Idéa
- UP Cordemais
- Novoform
- Ugecam
- Carsat
- Transports Heppner
- Hubsafe Aéroport N-A
- Vyv Care

(Lire P. 2)

Grève victorieuse de FO à Moissons Nouvelles



(Lire P. 3)

Grève et manifestations massives à compter du 5 décembre

Pour le retrait du projet de «réforme» des retraites



(Lire Pages 4, 5, 6)

La signification du comité de grève



(Lire P. 7)

**Commission Administrative Élargie
à tous les militants
6 janvier 2020**

**Salle Festive Nantes Nord
8H45**

73, avenue du Bout des Landes à Nantes

Manutention

Victoire pour FO aux élections chez Idea



Photo prise lors de l'assemblée générale du syndicat FO de la Manutention, le 12 avril 2019

Au cours des mois d'octobre et novembre 2019, les élections professionnelles ont eu lieu chez IDEA-logistiques et IDEA-Services dans le cadre de la mise en place du CSE.

Jusqu'à ces nouvelles élections, les instances représentatives étaient déjà sous le régime de la DUP.

Malgré la mise en place du vote électronique et une baisse significative du nombre de votants due à ce nouveau mode de scrutin, Force Ouvrière conforte sa place chez

IDEA.

IDEA-logistique est implantée au niveau national et constituée de nombreux sites ce qui n'est pas facile pour nos camarades de FO pour se faire connaître.

Sur 14 sièges titulaires, FO a obtenu 4 sièges (38,46% des voix) au 1^{er} collège et 1 siège (21,87% des voix) au 2^{ème} collège.

IDEA-Services est de son côté implantée sur les deux sites AIRBUS du département.

- **Sur l'Établissement de Saint-Nazaire**, pour 7 sièges titulaires à pourvoir, FO a obtenu 5 sièges (71,95% des voix) au 1^{er} collège et l'unique siège au 2^{ème} collège ; soit 100% des voix ainsi que 4 sièges suppléants (68,35% des voix).

- **Sur l'établissement de Nantes**, FO a emporté les 10 sièges titulaires et 10 sièges suppléants (100% des voix) ; 8 au 1^{er} collège et 2 au 2^{ème} collège. Les élus Force-Ouvrière se félicitent des résultats obtenus et malgré toutes les attaques portées contre la classe ouvrière, sont déterminés à faire évoluer le pouvoir d'achat des salariés et à défendre et améliorer leurs conditions de travail durant les quatre années à venir. ■

Nadia Pambouc
Secrétaire du syndicat FO
de la Manutention 44

UP Cordemais Nantes-Le Havre

Très bon score pour FO aux élections CSE



Philippe Perrochon (à gauche) et Franck Barbachou (à droite) élus FO UP CLH.

Les élections du Comité Social et Économique (CSE) se sont déroulées le 14 novembre dernier à UP Cordemais Nantes-Le Havre.

Les élections du Comité Social et Économique (CSE) se sont déroulées le 14 novembre dernier à UP Cordemais Nantes-Le Havre.

Avec un fort taux de participation de 91%, FO a obtenu une représentativité de 13,31%, ce que nous considérons comme un très bon score étant passé en UPCLH (Fusion de Cordemais et du Havre) et passage en CSE.

Métaux Machecoul

FO, première organisation syndicale à Novoferm



Jean-Noël Ardouin (à gauche), secrétaire du syndicat des Métaux de Machecoul et Yves Brossard (à droite), délégué syndical FO Novoferm.

Le 10 octobre dernier, les élections du Comité Social et Économique ont eu lieu à Novoferm, une entreprise de Métallurgie située à Machecoul.

FO est la seule organisation syndicale à avoir présenté une liste.

Le résultat démontre que les salariés, depuis plusieurs années, maintiennent leur confiance envers le syndicat Force-Ouvrière.

► Au 1^{er} collège, FO obtient 6 sièges.

► Au 2^{ème} collège, FO remporte 3 sièges.

Prévention Sécurité

FO, première organisation syndicale à Hubsafe Aéroport Nantes-Atlantique

Une bonne nouvelle, la section FO Hubsafe Aéroport Nantes-Atlantique Sûreté Aéroportuaire obtient 28% des

voix et 3 sièges au CSE. Elle progresse donc en termes d'élus passant de 1 à 3 élus et est la 1^{ère} organisation

syndicale de cette entreprise de plus de 200 salariés. ■

Groupe VYV Care

Très bons résultats pour FO

Les élections au Comité Social et Économique se sont déroulées du 21 au 27 novembre 2019 au niveau régional dans le Groupe VYV CARE, par vote électronique.

Trois secteurs étaient concernés par ces élections :

- Les EHPAD (Union Mutualiste Personnes Âgées Pays de la Loire). Il s'agit dans le 44 des EHPAD anciennement «Mutualité Retraite»

- Un pôle « Handicap et Petite Enfance » qui regroupe notamment plusieurs dizaines de crèches dans le 49 et 44.

- Un pôle « Biens médicaux » qui regroupe les cabinets dentaires, magasins d'optique et d'audio Mutualistes dans le 44, 49, 53, 72, 85.

Avec une représentativité globale au niveau de la région de 20,36%, les

résultats se décomposent comme suit:

- Pôle PA : 20,71% de représentativité avec 4 élus titulaires et 4 élus suppléants

- Pôle EFHS : 12,98% de représentativité avec 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

- Pôle BM : 26,53% de représentativité avec 3 élus titulaires et 3 élus suppléants. ■

CARSAT Pays de Loire

FO en nette progression

Du 22 au 29 novembre 2019 se sont déroulées les élections du Comité Social et Économique (CSE) de la CARSAT Pays de Loire par vote électronique.

Le CSE, remplaçant le Comité Délégués du Personnel, Comité d'entreprise et CHSCT suivant les ordonnances Macron de 2017 que nous avons combattues avec acharnement.

Le taux de participation en baisse de 2% par rapport à 2016 s'élève à 63,86%.

Dans le collège Employés, la CFDT obtient 38,03%, FO 33,77% et la CGT 23,28%. Nous obtenons treize voix de moins que la CFDT.

Dans le collège Cadres, la CFDT obtient 59,42% des voix, FO 19,20% et la CGT 18,12%.

Le syndicat FO de la CARSAT progresse donc de manière significative : +60% dans le collège Cadres, +34% dans le collège Employés. Nous avons deux élus de plus qu'en 2016 et nous devenons le deuxième syndicat à la CARSAT Pays de Loire, après la CFDT et avant la CGT.

En terme de représentativité syndicale, la CFDT a 50,27% (-2,38%

par rapport à 2016), FO a 28,01% (+7,95%) et la CGT 21,72% (-5,55%).

Ces résultats ont été obtenus car FO est toujours restée sur le terrain de la défense des intérêts du personnel, du respect du code du travail, de la préservation de notre Convention collective nationale et du combat pour le maintien de la Sécurité sociale de 1945.

Nous sommes passés régulièrement dans les services pour informer et discuter avec les agents. Notre engagement contre la loi travail et contre les ordonnances Macron hier, contre le projet de contre-réforme des retraites aujourd'hui, fait que nous sommes reconnus à la CARSAT comme étant le syndicat défenseur des acquis de la classe ouvrière et c'est pour nous un véritable encouragement à continuer notre combat pour la préservation de ces acquis, pour la reconquête de ceux perdus et pour la conquête de nouveaux droits. ■

Éric Pelard
Délégué syndical FO CARSAT
Pays de Loire

UGECAM Pays de Loire

FO maintient sa position

L'UGECAM BRPL (Union pour la Gestion des établissements des Caisses d'Assurance Maladie Bretagne Pays de Loire) a procédé aux élections CSE le 3 décembre dernier par vote électronique. FO s'est maintenue dans les trois établissements où la section est implantée, sur les quatorze que compte l'UGECAM. Elle obtient 46,84 % à la Tourmaline et 46,67 % (+3 %) au Bois Rignoux - deux établissements de Loire-Atlantique - et 23,68 % dans un établissement du Finistère (23,68%). Ces résultats permettent de maintenir notre représentativité dans l'organisme à 11,28 %.

Ce chiffre s'explique surtout par l'absence d'implantation de FO dans la majorité des établissements, représentant 877 agents sur les 1209 agents que compte l'UGECAM BRPL,

dont le plus important, le PGR à Rennes (479 agents). À l'inverse, là où nous ne sommes pas, la CFDT fait des scores très élevés.

Forts de nos résultats sur la Tourmaline et le Bois Rignoux, les objectifs que nous nous fixons pour ce nouveau mandat sont d'augmenter notre présence dans les 3 établissements où nous sommes déjà présents (2 nouveaux agents ont déjà pris des cartes syndicales au Bois Rignoux depuis les élections) et de nous implanter dans au moins 3 établissements dont le PGR où nous voulons nous donner les moyens de créer une section Force Ouvrière. ■

Nathalie Boisseau
Secrétaire du syndicat FO
des Organismes sociaux
de Loire-Atlantique

FO Transports Heppner

FO a doublé sa représentativité

Les élections professionnelles dans les transports Heppner ont été marquées par une forte participation.

Les salariés étaient appelés le 4 décembre 2019 à élire leurs représentants dans les 9 comités sociaux et économiques (CSE) qui remplacent les comités d'entreprise, pour la première fois par vote électronique.

FO est représentative sur 6 CSE. Elle est passée de 18,5 % à 32,99%. La CFDT est passée à 35 %. La CFTC a chuté à 11,5%. La CGT n'est quant à elle plus représentative au niveau national.



Pascal Bodin,
délégué syndical central Heppner

Action sociale

Grève victorieuse de FO à Moissons Nouvelles



Grève de trois établissements, le 28 novembre 2019

Le 28 novembre, les établissements du Pôle Pays de la Loire de Moissons Nouvelles étaient en grève pour la première fois de leur histoire. Ce mouvement fera date, car sur les trois établissements, plus de 75% des salariés avaient décidé de suivre le mouvement pour demander des conditions de travail acceptables, et une reconnaissance des risques psychosociaux. Les salariés portés par le SDAS-FO44, ont déposé un cahier de revendications à l'attention de la directrice du Pôle, qui a reçu dans la foulée une délégation emmenée par Force Ouvrière. Après deux heures et demie de négociation, nous avons obtenu la totalité de nos revendications. Cette victoire est le fruit d'un réel esprit de solidarité que les salariés grévistes ont développé

durant ces dernières semaines ! Et puis cette mobilisation n'aurait pas été possible sans le travail de terrain que mène au quotidien la section syndicale Force Ouvrière. Cette réussite, c'est aussi la leur ! Que l'on ne s'y trompe pas, rien n'est dû au hasard. L'implantation de FO à Moissons Nouvelles s'est vue confortée avec un résultat plus que favorable aux élections du CSE du 8 novembre. Force Ouvrière remporte ces élections avec plus de 64% des suffrages, et grâce aux Pays de la Loire, maintient sa représentativité nationale. Tout seul on ne peut rien, ensemble on peut tout !

Gildas Le Meillat
3ÇÃ0ñ0ÃÊ0Ç 3\$! 3 & /

FGTA-FO

Les raisons de la colère des Assistantes maternelles

Les assistantes maternelles étaient en grève mardi 19 novembre à l'appel de FO et CGT pour dire non à l'article 49 du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020, extrêmement défavorable pour les assistantes maternelles.



Prise de parole de Sandrine Guillard lors de la grève du 19 novembre 2019

Ce PLFSS 2020 prévoit que toutes les assistantes maternelles seront obligées d'inscrire leurs disponibilités, leurs coordonnées personnelles, leurs dates de congés, et même leur tarif horaire sur le site Monenfant.fr. Ce site, créé il y a quelques années par la CAF pour faciliter les recherches de différents modes de garde sur une commune, rend publiques nos coordonnées personnelles et autres informations que nous allons devoir renseigner. En cas de non renseignement, le gouvernement n'hésitera pas à nous sanctionner, pouvant aller jusqu'au retrait de notre agrément, et inciter les Relais Assistantes Maternelles (RAM) à nous dénoncer en cas de non-conformité sur ce site. Actuellement, nous sommes un peu plus de 9780 assmats à renseigner

ce site pour 12 000 assmats sur le département. Les assmats ne veulent pas que le statut des RAM change car ils sont là pour favoriser les échanges entre assistantes maternelles et proposer des activités aux enfants qu'elles accueillent. Leur rôle n'est pas de dénoncer. Elles disent ça suffit. Le métier d'assistante maternelle est loin de s'éteindre. Lors de notre manifestation sur Nantes, nous avons été 5 assmats reçues en délégation (FO, CGT, Collectif « assmats en colère ») par la cheffe de cabinet du préfet de Loire Atlantique afin d'exposer nos problématiques. Nous avons été entendues. Affaire à suivre de ce côté.

Sandrine Guillard
Assistante maternelle FO



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

La commission exécutive confédérale FO, réunie ce 18 décembre, salue la formidable mobilisation interprofessionnelle, qui a donné lieu à des manifestations massives et à des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population).

La CE apporte son salut et son soutien plein et entier à tous les salariés engagés dans la mobilisation, et en particulier dans la grève, et à ceux qui ont reconduit et reconduisent la grève (SNCF, RATP, Enseignement...).

La CE réaffirme avec force la position de FO contre le projet de régime unique de retraites par points. Un tel projet conduirait à une dégradation des droits des salariés, à la mise sous tutelle de l'État de l'ensemble des retraites, dont le régime de base et les régimes complémentaires des 18 millions de salariés du régime général de la sécurité sociale, à la mise en cause des statuts publics auxquels sont adossés le code des pensions, la CNRACL et les régimes du secteur public. Dès le mois de mars, FO avait mis

en garde contre la logique même d'un régime unique par points qui conduirait les gouvernements demain à pouvoir agir sur le montant total de pensions et par voie de conséquence sur l'âge effectif de départ. FO n'est pas dupe de l'artifice consistant à transférer à la « gouvernance » le soin de prendre les dispositions dites de l'équilibre, âge pivot ou non. L'attitude du gouvernement sur l'assurance chômage est suffisamment éclairante : 3 milliards d'économies sur les droits des demandeurs d'emploi, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales !

FO confirme son opposition résolue au projet du gouvernement de régime unique par points et en demande le retrait. FO est disposée à négocier immédiatement dans le cadre du système de retraite actuel et a fait part de ses revendications précises en ce sens, dont l'égalité salariale Femme/Homme et les augmentations de salaires. FO constate que la mobilisation interprofessionnelle a contraint le gouvernement à proposer de reporter de 12 ans l'entrée en vigueur de son projet de régime

unique par points (génération 1975). FO n'admet cependant pas que les générations postérieures soient laissées pour compte. FO estime cependant que la situation bloquée actuelle est de la responsabilité du gouvernement qui affirme une posture d'inflexibilité sur son projet. Il voudrait en outre imposer comme première mesure entrant en vigueur dès 2022 celle de l'âge d'équilibre et donc du malus pour celles et ceux en droits de faire valoir leur retraite à 62 ans. Il accélère le calendrier avec un projet de loi qui pourrait être présenté dès janvier en conseil des ministres.

Dans ce contexte, FO appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation de toutes et tous, salariés du privé comme du public dans le cadre de l'appel à la grève depuis le 5 décembre. FO appelle à organiser des assemblées générales et réunions de salariés pour décider et reconduire la grève. La CE appelle à informer sans relâche sur les conséquences du projet de gouvernement. C'est l'intransigeance du gouvernement

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.
Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur
JÃÊÊÇ0 %ÚÃÇÎ Ç0 ÆÇ ÎÃÆÊÇ0Ç0Ç0 ÔÃ0 - ÊÎ 4 ÃÃÑ0ÚÐÆÃÃÃÊ0Ç0 ÊÑ ðÊ0

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.
Reçu ☐ OUI ☐ NON

2ðÊÎÇ Î ÇÐ0 Ý ÃÆÊÇ0Ç0Ç0 Ý 4 \$ # ' 4&Ñ0ÃÇ / ×0ÊÆ0Ç 3 , í / ×Ç003ÚÐÆÃÃÃÊ0Ç0 3
2, pl. de la Gare de l'É0Ã0 3 . ÆÐ0Ç0 Ç0 Ý ÎÃÇÃÎÇ0 Ý ÎÑ0Æ0Ç ÆÇ 9 L'Ouest Syndicaliste »

Après les annonces d'Édouard Philippe des 11 et 19 décembre derniers, FO réaffirme sa détermination à obtenir, par la généralisation de la grève, le retrait du projet de « réforme » des retraites

Le 11 décembre dernier, les déclarations du Premier ministre ont constitué une véritable provocation à l'égard des grévistes et de l'ensemble des salariés. Sous la pression de la formidable mobilisation qui secoue le pays depuis le 5 décembre, Édouard Philippe a feint se placer au-dessus du rapport de force. Non sans multiplier les contradictions, mensonges et autres omissions, il a déclaré maintenir l'intégralité de son projet de régime de retraite unique par points. Il a confirmé sa volonté de supprimer les

42 régimes de retraite, dont le régime général, les retraites complémentaires, le code des pensions civiles et militaires (fonctionnaires d'État) et la CNRACL (Hospitaliers et territoriaux). Il a même annoncé l'accélération du calendrier de la mise en oeuvre de sa contre-réforme, dès le 1er janvier 2022, avec présentation du projet de loi devant le Conseil des ministres le 22 janvier 2020.

Rebelote ce 19 décembre où, à l'issue d'une réunion entre le Premier ministre et les organisations

syndicales et patronales, le gouvernement a maintenu ses positions, maintenant par ailleurs l'instauration d'un « âge d'équilibre » ou « âge pivot » dès 2022 (génération 1960). Les analyses « à chaud » publiées dès le 11 décembre par l'Union départementale FO de Loire-Atlantique, sous le format militant d'un 4-pages, se trouvent toutes confirmées. Nous les publions à nouveau ci-dessous.

► 3x0 1A ÉN×0Ç0DÄDÄÇ Å× ÖÜÖÖÖ İ Çı

Le 1^{er} ministre a indiqué que les organisations syndicales et le patronat auraient dès 2021 « la gouvernance du système sous le contrôle du parlement » et fixeraient la valeur du point dans le cadre d'une trajectoire « d'un maintien à l'équilibre financier du système ». Ce que l'on demande là aux organisations syndicales, c'est de définir la valeur du point en fonction d'un budget déjà établi par le gouvernement par les lois de financement. Contrairement à ce que déclare le 1^{er} ministre, c'est le contraire de la philosophie des ordonnances de 1945, qui, en particulier, confiaient la gestion pleine et entière de la sécurité sociale aux représentants des assurés sociaux, indépendamment de l'État. Là, on demande aux syndicats non pas de définir les prestations comme en 1945, mais de faire le sale boulot.

► 3x0 İÇÖEÇ İ İ ÇÖ Çı

Le 1^{er} ministre ment. Les femmes seraient au contraire les grandes perdantes du régime universel par points. Avec les carrières hachées et les temps partiels etc., les femmes auraient forcément moins de points et donc moins de pensions. Aujourd'hui, une femme qui travaille dans le privé, qui commence à travailler à 22 ans et qui a deux enfants, peut partir à taux plein

à 62 ans malgré des périodes de chômage et de maladie. Demain, ça sera au mieux 64 ans. Quant aux périodes de chômage et de maladie, on ne connaît toujours pas les modalités prises en compte. Concernant le fameux « bonus » de 5 % attribué par enfant, une étude récente de l'Institut de la Protection Sociale souligne même les conséquences pour les femmes qui dépendent du régime général (majoration actuelle de 8 trimestres par enfant) : une perte de pension de 9,09% pour les mères d'un enfant, de 17,21% si elles ont deux enfants.

► 3x0 1A ÖNÇÖÖEÖND Çı

Un fonctionnaire bénéficie de la pension de réversion sans condition d'âge. Delevoye prévoyait au mieux 62 ans. Delevoye excluait les « divorcés » du bénéfice de cette pension. Sur ces deux questions le 1^{er} ministre est resté silencieux.

► 3x0 1A ÖÇÖÖEÖND Å Çı

Précisons aujourd'hui qu'un salarié du privé au Smic pendant toute sa carrière (aujourd'hui 166 trimestres) perçoit plus de 1000€ avec sa complémentaire. Où est le progrès ?

► 3x0 İBÉÇ ÅNÖ×EİEÄÖÇ Ý ÄDÖ Çı

En clair, c'est le recul de l'âge de la retraite à 64

ans. Que deviennent les 47 % de salariés qui ne sont plus en activité au moment de partir en retraite actuellement (malades, invalides ou chômeurs) ? Demain, la Caisse primaire ou Pôle emploi vont-ils payer les prestations au-delà de 62 ans ? Le 1^{er} ministre n'a par ailleurs pas fixé le niveau du malus de 62 à 64 ans, laissant le soin aux organisations syndicales de le décider.

► ÖN×Ö İÇÖ EÖDÄÖEÖDÄEÖÇÖ EÖNÖÖÖÄTEÇÖÖ Çı

Ce serait la remise en cause des droits actuels dans le cadre de la CNRACL. En clair, pour les aides-soignants, les auxiliaires de puéricultures, les ASH, les infirmières de catégorie B, les buandiers, etc., c'est la remise en cause de la catégorie active qui est liée aujourd'hui à la notion de corps (quelle que soit l'affectation). C'est une nouvelle atteinte au statut général et aux statuts particuliers ouvrant la porte dans la fonction publique à l'individualisation avec l'instauration du « compte professionnel de prévention » du secteur privé, notamment aux infirmier(e)s qui travaillent de nuit. Cette mesure pourrait permettre de partir « 2 ans plus tôt » au lieu de 5 ans aujourd'hui avec la catégorie active et s'oppose à la revendication des soignants et des infirmières qui exigent le maintien et l'extension de la catégorie active.

Rappelons, que la fonction publique hospitalière (FPH) est le premier versant concerné par les emplois en catégorie active, dont 80 % d'agents hospitaliers femmes occupant un poste de catégorie C.

► ÖN×Ö İÇÖ ÇDÖÇEÖDÄDÖÖ Çı

Le 1^{er} ministre a déclaré que les enseignants seraient revalorisés pour leur permettre de ne pas voir leur pension réduite. Par quel miracle ? Il faudrait avant la fin du quinquennat revaloriser les traitements des professeurs de 40 % pour y arriver. Qui peut le croire ? De plus, le 1^{er} ministre indique déjà que la contrepartie de cet effort est pour les enseignants qu'ils acceptent « de repenser le métier » !

Au-delà des décalages dans le temps, la mise en application se fera au 1^{er} janvier 2022 pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. Et le 1^{er} ministre a précisé : à cette date, « la réforme sera alors irréversible ». Concernant les « régimes spéciaux », rien de précis n'a été annoncé, en particulier concernant les bonifications de départ à la retraite. Dans ces conditions, chacun comprendra qu'il est plus que jamais nécessaire d'ancrer la grève pour obtenir le retrait du projet gouvernemental.

Tous concernés : la vérité des prix pour un salarié du privé -960,00 € bruts par mois avec le système Macron

- Exemple d'un salarié né en 1960, partant à 62 ans en 2022. Carrière continue dans des entreprises du transport et de l'agroalimentaire. Dans le système actuel, sur les 25 meilleures années, l'intéressé touchera un total de 21 644,00€ bruts par an et de 1 803,66 € bruts par mois (régime général et complémentaire).
- ÖN×Ö ×D ÅNÖÄÖÖ Ý ÄDÖ, sa pension passerait à 24 024,00 € bruts par an et de soit 2 002,00 € bruts par mois (Régime général et complémentaire).
- Dans le système Macron/Philippe, la pension tombe à 938,00 € bruts par mois à 62 ans (avec la décote) ou 1 000,00 € bruts par mois selon la promesse gouvernementale et à x ÄÖ×ÖÖ ÖÄÖ İ NÖÖ Ý ÄDÖ.

Communiqué İf5DÖND ÅNÖÄÖÖÇ İ ÇDÖÄİÇ # ' 4b& / - du 16 décembre 2019 -

Assez de mensonges et de contre vérités sur les femmes

N'en déplaise à Madame Schiappa, Monsieur Macron et consorts, les grandes perdantes du système universel par points seraient les femmes ! En effet aujourd'hui dans le régime général, les femmes valident 8 trimestres par enfant ce qui leur permet de partir 2 ans voire 4 ans lorsqu'elles ont deux enfants, avant la date découlant de leur nombre de trimestres. C'est ce qui permet aujourd'hui à des femmes ayant commencé à travailler à 23 ans, de partir au taux plein à 62 ans (cela concerne 70% des femmes selon les statistiques de la CNAV⁽¹⁾ pour l'année 2018), même en ayant des périodes de chômage ou de maladie. À ce propos, Monsieur Édouard Philippe s'est bien gardé de dire comment seraient prises en compte toutes les périodes non travaillées (chômage, service militaire, maladie, etc...). Ce sont précisément ces 2 ans ou 4 ans que les

mères de famille d'un ou deux enfants vont perdre, outre le fait que comme les hommes elles devront – si elles le peuvent – attendre 64 ans au mieux, pour ne pas avoir de décote sur leur pension. À entendre le gouvernement, les femmes partiraient en retraite à 67 ans. Dommage pour lui, les statistiques de la CNAV prouvent le contraire: seules 4,7 % des femmes (et 5,1% des hommes) sont parties en retraite en 2018 entre 66 et 69 ans. Par ailleurs, prétendre que le régime par points permettrait de gommer les différences de salaires entre hommes et femmes est consternant de bêtise : tout le monde comprend que plus le salaire est élevé, plus on a de points et donc le travail à temps partiel et le travail précaire donnent moins de points et pénaliseront durablement les femmes. ■

⁽¹⁾ CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Communiqué İf5DÖND ÅNÖÄÖÖÇ İ ÇDÖÄİÇ # ' 4b& / - du 13 décembre 2019 -

L'ARNAQUE DE L'ÂGE PIVOT

Θ - EÖ ÇD ÄÖÖTEÄÄÖEÖND ÅDÖ 1A EÖDÖNÖÄÖEÖND Θ



Après discussion avec plusieurs camarades, nous tenons à préciser que le recul de l'âge à la retraite (âge pivot ou âge d'équilibre) à 64 ans ne concernerait pas les salariés nés après 1975, mais aurait un effet immédiat. Dès 2022, serait instauré un « âge d'équilibre » (ou âge pivot), qui augmenterait de quatre mois tous les ans, pour atteindre 64 ans en 2027. Il s'appliquerait à tout le monde sous peine de malus sur le montant de la retraite (5 % en moins par année manquante). Et cet « âge d'équilibre » continuerait d'augmenter après en fonction de l'espérance de vie. Dans son rapport, Jean-Paul Delevoye envisage que l'âge pivot soit « un levier de pilotage du système de retraite ». Cet âge d'équilibre ne sera donc pas fixe, mais pourra changer au fil du temps, en fonction de « l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations ». « Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera si l'espérance de vie cesse de progresser », imagine le Haut-commissaire

[depuis démissionnaire - NDLR]. Compte tenu des projections démographiques, l'âge de la retraite à taux plein passe à 65,4 ans pour la génération née en 1980 et à plus de 66 ans pour celle née en 1990. ► Ainsi pour la génération née en 1960, l'âge « d'équilibre » serait de 62 ans et 4 mois, puis : ► 1961 : 62 ans et 8 mois ► 1962 : 63 ans ► 1963 : 63 ans et 4 mois ► 1964 : 63 et 8 mois ► 1965 : 64 ans Et cet âge d'équilibre continuerait d'évoluer après ! Et que deviennent les 47% de salariés qui ne sont plus en activité au moment de partir en retraite actuellement, c'est-à-dire à 62 ans (malades, invalides ou chômeurs). Le malus de 5% par an s'appliquerait-t-il d'office pour toutes ces catégories ? Une prestation serait-elle versée au-delà de 62 ans ? Le 1^{er} ministre reste silencieux sur ce sujet. ■

En appelant le 20 septembre dernier à la grève unie et illimitée à compter du 5 décembre, les salariés de la RATP et leurs organisations syndicales ont offert un point d'appui exceptionnel à toute la classe ouvrière pour se lancer dans la bagarre contre le projet de retraite par points du gouvernement.

La grève a été massivement saisie et, dans plusieurs secteurs, des assemblées générales ont été organisées pour reconduire la grève et les débrayages (Manitou, Pôle Emploi, Quo Vadis, Toyota, Enseignement, Santé...). À l'heure où la démission de Jean-Paul Delevoye a fragilisé encore

un peu plus le gouvernement, c'est plus que jamais l'intégralité du projet gouvernemental qui doit être retiré. Et le mot d'ordre « pas de trêve pour la grève, pas de trêve jusqu'au retrait du projet » est désormais dans tous les esprits.

Le 5 décembre, 25 000 à Nantes...



...10 000 à Saint-Nazaire



...1 000 à Ancenis

Et 650 à Châteaubriant



Camarades,

Depuis plusieurs années maintenant, les conquêtes sociales (services publics, code du travail, sécurité sociale, etc.) sont attaquées et les conditions de travail et de salaires de tous ne cessent de se dégrader. C'est le cas aussi pour les lycéens, étudiants, chômeurs et retraités qui subissent de plein fouet toutes les mesures gouvernementales. Nous le savons, ces mesures enrichissent une minorité de privilégiés au détriment de la majorité.

Avec le projet de «système universel des retraites par points», le gouvernement veut aller encore plus loin. Il veut réduire considérablement le montant des pensions et reculer

l'âge réel de départ à la retraite pour tous les salariés du privé comme du public.

Une étude récente de l'Institut de la Protection Sociale (IPS) souligne même les conséquences de la contre-réforme des retraites concernant les femmes qui dépendent du régime général et qui ont actuellement 8 trimestres par enfant et une majoration de 10% attribuée aux deux parents pour le 3ème enfant. Le remplacement par un bonus de 5 % accordé à l'un des parents conduirait à une perte de pension de 9,09% pour les mères d'un enfant, de 17,21% si elles ont deux enfants et je vous laisse imaginer la perte pour les parents ayant trois enfants.

C'est bien entendu inacceptable !

N'est-il donc pas temps dans ces conditions de frapper un grand coup, de tourner le dos aux journeaux jaunes et de protestation à répétition et d'en finir avec toutes ces attaques ?

Une bonne fois pour toute ?

Ce n'est pas en inscrivant la mobilisation dans la durée, avec des temps forts une fois par semaine ou une fois par mois, que nous gagnerons. Cette stratégie, c'est celle

de la défaite !
C'est la raison pour laquelle l'Union
Départementale Force-Ouvrière
appelle clairement à la reconduction
de la grève. C'est la seule façon de
faire plier ce gouvernement qui reste
sourd aux revendications et fait
constamment appel à la répression.
C'est la seule manière d'obtenir le
retrait de son projet et de maintenir
tous les régimes de retraites avec la
volonté de les améliorer.

Camarades,
Mieux vaut perdre quelque 6-25% des salaires maintenant que la

conséquences
C'est le nue de d'app()24(de)29.8noue

closeIn75f2e119.8416117691a7es1a9.90T-f70.410-1.2222TD-.0101Tc20.888Tse9(r24.9é(d).u(ensur3(ur3((Mi9du4(tr24.9avrt)19.ail(C)-9.70)T.

[illegible]

9805/6726904563m/Cs629409418m/TCBC

Après le 5 décembre, la reconduction de la grève à Ancenis dans la métallurgie

Entretien avec Serge Richard, syndicaliste de la Métallurgie FO TOYOTA à Ancenis



■ **Après la journée de grève nationale interprofessionnelle du 5 décembre, peux-tu nous faire un bilan dans ton secteur ?**

Serge Richard : Nous avons préparé cette mobilisation bien en amont en nous inscrivant assez rapidement dans l'appel à la grève à compter du 5 décembre décidé par les personnels de la RATP. Dès le 22 novembre, nous avons obtenu avec la CGT un appel commun pour une journée de grève le 5 décembre et la convocation d'une assemblée générale le vendredi 6 au matin afin d'envisager, avec les salariés, une éventuelle reconduction du mouvement.

Chez TOYOTA, la grève du 5 a été bien suivie en particulier dans les ateliers où environ 70 % des salariés ont stoppé le travail. La Direction a d'ailleurs perdu une trentaine de chariots sur une production journalière de 43.

Chez MANITOU, l'entreprise voisine où nous sommes également bien implantés, l'appel de nos camarades a été suivi à 70 % dans l'atelier de mécano-soudure et à 35 % au montage.

■ **Comment la reconduction de la grève a-t-elle été décidée ?**

Serge Richard : Comme je l'ai souligné au début, nos organisations syndicales FO et CGT chez TOYOTA ont compris très tôt que la grève reconductible était indispensable pour faire reculer le gouvernement sur son projet de retraite par points. C'est dans ce sens que nous avons programmé une AG le vendredi 6 décembre à l'embauche.

Lors de cette AG, nous avons été très clairs avec les salariés en les appelant à s'engager dans la grève reconductible afin de construire le blocage économique du pays mais en les alertant également sur le coût d'une telle action.

Nous avons souhaité être rassurants, il n'était pas question pour nous de lancer les salariés « à corps perdu » dans une action radicale du type grève dure illimitée. C'est pourquoi nous leur avons proposé la reconduction de la grève sous la forme de débrayages quotidiens de 11h00 à 14h00. Cette solution doit nous permettre de tenir dans le temps en ayant un pied dans la grève, de participer aux manifestations à venir mais surtout d'être prêts à amplifier l'action en cas d'embrasement.

Nous avons mis au vote cette proposition. Les 70 présents l'ont validée à l'unanimité. La même stratégie a été mise en place chez MANITOU et nous avons obtenu le même résultat. Les 150 salariés présents en AG le vendredi matin ont voté à l'unanimité des débrayages tous les jours sur la plage horaire 11h00-15h00, ceci pour permettre aux 2x8 du matin et de l'après-midi de débrayer 2h00 en fin ou en début de poste. Les salariés de journée sont libres de débrayer 2h00 sur ce créneau.

■ **Quelles actions allez-vous mener pendant ces débrayages ?**

Serge Richard : Nous allons bien sûr participer aux manifestations des 10 et 12 décembre mais le principal enjeu est le développement de la grève sur le Pays d'Ancenis. Nous allons donc tracter dans les entreprises et essayer de rentrer en contact avec les salariés qui, pour l'instant, sont restés en dehors de la mobilisation.

Pourquoi ne pas organiser également une action avec les salariés de la Fonction Publique et plus particulièrement les enseignants qui étaient très fortement mobilisés le 5 décembre ?

Les manifestations du 17 décembre ont été au moins aussi massives que le 5 décembre...



Lors des manifestations du 17 décembre qui ont réuni 30 000 personnes à Nantes (photo ci-dessous), 8 000 à Saint-Nazaire (photo à gauche), 1 000 à Ancenis et 500 à Châteaubriant.



L'entreprise Manitou BF est fermée pour congés de fin d'année du 19 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Dans ce contexte, les salariés et leurs organisations syndicales, en particulier Force Ouvrière, restent déterminés à construire la grève pour obtenir le retrait total du projet Macron de «système universel de retraite par points».

**Communiqué commun FO - CGT - CFTC
Manitou BF - le 18 décembre 2019 -**



Félicitations à tous les grévistes !

Pendant les congés de fin d'année : Continuons à nous mobiliser pour préparer la grève à la rentrée. Nous pouvons gagner en obtenant le retrait du projet de retraite par points.

La démission de Jean-Paul Delevoye ainsi que les puissantes grèves et manifestations du mois de décembre ont largement fragilisé ce gouvernement.

Bien sûr, comme Alain Juppé en 1995, le 1er ministre Édouard Philippe répète à l'envi que le gouvernement ne lâchera rien et qu'il ira jusqu'au bout de sa réforme. Mais comme en 95, les salariés sont déterminés.

Les grèves sont massives et se poursuivent dans de nombreux secteurs.

Rien n'est donc joué et la victoire est à portée de main !

Nous aurons encore de nombreux Noëls mais nous n'aurons qu'une seule retraite.

C'est pourquoi les organisations syndicales FO, CGT, et CFTC de Manitou encouragent tous les salariés à se tenir mobilisés pendant les congés de fin d'année afin d'être prêts à reprendre les débrayages à la rentrée.

D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous le mardi 07 janvier 2020 à 7h45 (parking côté Hermitage) pour une assemblée générale de rentrée afin de faire le point sur la situation et décider ensemble la poursuite de mouvement et la reprise des débrayages.

Nous vous demandons également d'apporter tout votre soutien aux grévistes en participant aux manifestations sur vos lieux de vacances. Pour ceux qui restent sur Ancenis, nous vous sollicitons pour participer aux actions de tractages organisées par les syndicats pour informer les salariés, du privé et du public, la jeunesse, les privés d'emploi et les retraités, de tous les reculs contenus dans le projet de retraite par points :

Samedi 21 décembre de 14h00 à 18h00 commerciale d'Ancenis (Espace 23), RDV à 10h00 à côté de la station essence du Leclerc.

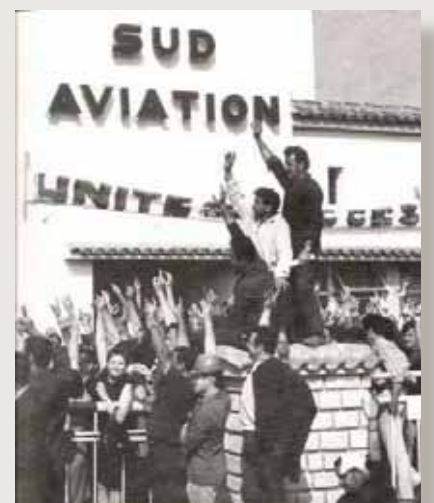
***Tractage centre-ville d'Ancenis, RDV à 10h00 devant le Château.**

Contribution à la discussion

La construction et la généralisation de la grève posent la question essentielle du contrôle de celle-ci par les grévistes eux-mêmes, donc la nécessité des comités de grève à tous les niveaux, intégrant les organisations syndicales engagées dans la bagarre revendicative et les représentants des grévistes, syndiqués comme non syndiqués. Cette discussion existe par exemple dans le secteur de l'Enseignement où nombre de personnels, après le succès du 5 décembre (plus de 70 % de

grévistes), ont reconduit la grève. Les grévistes sont confrontés à des problèmes pratiques, notamment d'ordre matériel et financier, mais également dans leurs relations avec les parents d'élèves, les élèves et les autres secteurs en grève... Pour y répondre, on peut être tenté d'opposer les «AG décisionnelles» aux comités de grève : mais qu'est-ce qu'une « AG décisionnelle » de grévistes sur le lieu de travail, sinon un comité de grève ? Et comment coordonner l'activité de comités de grève, sinon par l'élection

de délégués, devant rendre compte de leurs mandats devant les grévistes, de manière impérative et révocable ? L'Union départementale FO de Loire-Atlantique souhaite apporter une contribution à cette discussion, en publiant ici une longue citation du militant ouvrier Yvon Rocton qui, avec les grévistes de Sud-Aviation à Bouguenais, a mis en place un comité de grève dans l'usine en 1968. Il tire ici la signification du comité de grève, embryon de la réorganisation d'ensemble de la société. ■



Les comités de grève expriment à un moment donné les aspirations globales de la classe ouvrière et manifestent l'évolution de la situation vers une dualité de pouvoir au sein de la société capitaliste. Il y a d'un côté l'État bourgeois représenté par l'ensemble de ses forces de répression : juridique, policière, etc., le gouvernement. De l'autre côté le comité de grève, c'est l'embryon du pouvoir ouvrier face à l'État capitaliste. Qu'est-ce qu'un piquet de grève ?

Ce n'est pas autre chose que le début de l'armement du prolétariat, c'est-à-dire un organe de combat, même si il n'a pas les fusils... Mais il protège les grévistes. Le comité de grève, s'il ne peut pas se substituer aux syndicats, tend à dépasser le cadre syndical pour poser plus largement le problème du

« Le comité de grève, c'est l'embryon du pouvoir ouvrier face à l'État capitaliste. »

pouvoir. À partir du comité de grève se pose le problème d'une liaison. D'une liaison sur un double aspect. Sur le plan syndical, les organisations syndicales ne peuvent pas poser d'une manière générale les problèmes politiques fondamentaux. Le syndicat reste généralement au plan revendicatif même si, obligatoirement, il pose les problèmes politiques, mais il ne peut pas pousser cela jusqu'à son maximum, dans la mesure où le syndicat ne rassemble qu'une

fraction de la classe ouvrière. Le comité de grève en se développant, en se coordonnant, au niveau des localités, des quartiers, au niveau des départements, puis au niveau national, crée une structure de l'état ouvrier embryonnaire au sein même de la société bourgeoise. C'est-à-dire qu'il pose le problème de savoir qui

va être le maître dans le pays, de l'État capitaliste ou de la classe ouvrière.

De la même manière qu'à l'usine, le comité de grève et les piquets de grève posent le problème de savoir qui est le maître : le patron ou les ouvriers. Et aujourd'hui le fait même qu'on détienne le patron à l'usine, c'est le problème de la dualité de pouvoir dans l'usine : qui doit être le maître ? Le patron ou les ouvriers ?

À l'échelle nationale, le comité national de grève par exemple étant assis, étant structuré sur les comités de base à tous les échelons, c'est le problème de l'État ouvrier naissant qui tend à se développer, à s'organiser.

Ce matin, nous étions au comité de grève des enseignants et parents d'élèves de Rezé. Eh bien qu'est-ce qui a été discuté dans ce comité de grève ? Il a d'abord été discuté de la situation générale en fonction du référendum de

De Gaulle. Il a été discuté de comment il fallait organiser la grève chez les instituteurs, organisation matérielle, etc. Il a été également discuté comment on peut aider les travailleurs en grève dans les usines pour que les enfants puissent aller dans les garderies. Par exemple, gardés par les instituteurs. Comment on va aller voir les commerçants pour qu'ils puissent faire des crédits et qu'ils soient avec nous. Il y a

« Le comité de grève et les piquets de grève posent le problème de savoir qui est le maître : le patron ou les ouvriers ? »

toute une organisation de la vie économique qui passe entre les mains de la classe ouvrière. Il y a toujours cette volonté de pouvoir qui existe entre nous.

À ce stade, c'est toute une compréhension du mouvement qui se développe. De deux choses l'une : ou bien on considère que la grève qui rassemble aujourd'hui

dix millions de travailleurs, c'est simplement une grève économique pour essayer de décrocher quelques milliers de francs... et l'on recommencera comme avant. Alors je dis, on commet une erreur politique fondamentale parce que ce que l'on aura gagné, on l'aura gagné, mais comme à chaque fois le patron nous le reprendra ; ou bien c'est autre chose.

Au stade actuel de la grève, on ne peut plus dire que c'est uniquement une grève économique, c'est une grève politique au sens large du terme. C'est-à-dire qu'elle tend à remettre en cause la société dans laquelle on est, le régime gaulliste et l'ensemble de ses forces de répression... C'est comme cela, je pense, qu'il faut poser le problème du comité de grève, à savoir l'organisation de la classe pour répondre à cette question: qui est le maître aujourd'hui: les travailleurs ou les patrons ? » ■

L'OS a lu

On ne peut pas soupçonner **«Valeurs actuelles»** d'être hostile au projet Delevoye. Le 17 /12, il publiait un article intitulé : *«Ce que prévoit réellement la réforme des retraites, et pourquoi il faut la mener au bout»*. Pas d'ambigüité.

Au milieu des blablas habituels sur la conjoncture économique et démographique, sur la justice sociale et la simplification, on trouve ceci :

«La principale inquiétude porte sur le montant des pensions, et cette inquiétude est fondée (...). En clair : la pension moyenne sera plus basse. (...) ces modifications de paramètres sont de nature à retarder l'âge auquel les assurés pourront prétendre à une pension de réversion, retarder l'âge effectif de départ en retraite, et diminuer le montant général des pensions versées. Les français ont donc tout à fait raison de s'inquiéter.»

«Elle (la réforme, ndlr) n'est pas sociale en soi, et n'offrira pas de garanties solides pour les bas revenus (...) Elle sera douloureuse pour les assurés (...).»

Dans **«Valeurs actuelles»**, on trouvait également un article consacré aux personnes âgées dépendantes qui disait ceci : *«En France, des millions de familles sont touchées par la dépendance d'une ou plusieurs personnes âgées. (...) leur situation peut rapidement devenir dramatique (...) Et la réforme des retraites voulue par le gouvernement n'arrangerait rien.(...) »*

La justification officielle de ce jeu de massacre ? L'équilibre budgétaire. Le Conseil d'Orientation des Retraites a anticipé un déficit de 7 à 17 milliards d'euros en 2025 à faire payer aux salariés.

Peu important les conséquences sur les situations individuelles. En un an, 400 000 personnes supplémentaires ont basculé sous le seuil de pauvreté au nom de l'équilibre budgétaire de l'assurance-chômage et des ordonnances travail.

Rappelons qu'en 2019, les patrons ont touché 2x20 milliards d'euros au titre du CICE. (cf l'émission **«Cash investigation : CICE, un cadeau fiscal à 100 milliards d'euros»** diffusée sur France2 le 29/11/19). Ou comment les patrons ont pris le cash pour se le partager sous forme de dividendes et/ou de rémunérations. CICE transformé en exonérations de cotisations patronales pérennes. Cadeau.

Extraits de l'article de **Capital** du 12/12/19 :

(...) Le fonds américain est le plus important du monde et personne n'a autant d'argent que lui. Il gère plus de 6.000 milliards de dollars d'actifs pour le compte de nombreux fonds de pension. Fin 2017, le **«Canard Enchaîné»** se faisait l'écho d'une réception d'une journée entière de ses dirigeants sous les ors de la République, le 25 octobre 2017, en présence d'Emmanuel Macron. Le fondateur de BlackRock, Larry Fink, ne tarit pas d'éloge à l'égard du président français. Notamment depuis le vote de la loi Pacte, dont une partie simplifie et développe la retraite par capitalisation en France, avec exonérations fiscales à la clef. *«Nous pensons que la loi Pacte (...) constitue un effort certain d'amélioration du système d'épargne retraite volontaire»,*

indique une note du fonds publiée en juin 2019. Pour BlackRock, le gâteau que représente la France est très appétissant. Dans la même note, il constate que *“seuls 130 milliards d'euros”* ont été collectés dans des produits d'épargne retraite. Un montant ridicule par rapport à l'ensemble de l'épargne liquide des Français (1.500 milliards d'euros), les produits d'assurance-vie en euros

(1.600 milliards d'euros) ou les investissements en actifs non financiers (plus de 7.600 milliards d'euros). Il y aurait donc largement de quoi grignoter des parts de marché. *“Le Français épargne beaucoup, il a la préoccupation de sa retraite et pour autant il ne s'est pas approprié l'épargne-retraite”*, signale Jean-François Cirelli, patron de BlackRock France et ex-PDG de GDF.

Catherine Demangeat fait le point, en direct de l'Élysée. **«Norma/19** parnliste

aurai dû, le remarer!»,

plique-1.4t-ell.
”!Cô!7eoutidbien

antàt
de

secirln du
ernemen tra au mier minlis-reai(au))J.0003 7...5417 pour 11.4ace des ctivirt)2(érs r)12.(e)0munéres))J.0002 2018 14.018(e).1(an-P).
duoocernement dactte

affaire. E E onseillur E o t que l'ex haut-commissaire(n)34(')39(a)54(v)99(tait)45()JTJTJ.0001 Tc03 Tvtic)1bhed)ué01(..)JT.T.0001.Tc.8799 Tpte-24.1(il)15(pnctu(e-24.1(:.)JT/TT19 1 Tf)77972 0 TD0 Tc.3068 Tpc011lepe05Vf)-

«France Info», 17/12/19 :

Après plusieurs jours de polémique, le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, avait finalement présenté sa

démission au chef de l'État, lundi 16 décembre. L'exécutif était-il au courant des mandats cumulés par le **«Monsieur Retraite»** du gouvernement ? La journaliste

L'OS a lu

Les déficits sont méthodiquement organisés puis pointés du doigt pour justifier les réformes «pénibles mais nécessaires».

De ce point de vue, la cible des régimes spéciaux est idéale. **«Valeurs actuelles»** écrit sans détour : *«La réforme des régimes spéciaux (...) aligne les conditions des assurés vers le bas (...).»*

A noter que les retraites-chapeaux des dirigeants des grandes entreprises ne sont pas visées par l'obsession de la «justice sociale». Sans doute une « omission par oubli »...

Une journaliste, Sophie Coignard, publie opportunément un livre intitulé **«Les faux-jetons»** (clin d'oeil aux «jetons» de présence dans les conseils d'administration), qui décrit les petits arrangements entre amis dans le monde merveilleux du CAC40. Lequel vient de franchir la barre des 6 000 points.

Revenons un instant à Delevoye. Tout le monde a bien compris que ses liens avec les premiers de cordée de l'assurance privée n'étaient étrangers ni à sa promotion... ni à sa chute. Officiellement, les marcheurs défilent pour minimiser le conflit d'intérêt, mais les assureurs privés sont bel et bien en embuscade.

Le quotidien boursier **«Capital»**, inconditionnel soutien de la réforme, a publié le 11/12/19 un papier titré : *«La réforme des retraites est-elle un cadeau à destination des fonds de pension ?»*, pour aussitôt répondre : *«On peut raisonnablement se poser la question à la lecture des annonces d'É. Philippe, mercredi 11/12. (...)»*

L'article explique comment, après la loi PACTE, le projet de réforme des retraites laisse entrer les fonds via les cadres supérieurs, avant de s'attaquer à l'ensemble de l'épargne salariale privée.

«Pour éviter de connaître une chute brutale de leurs revenus à la retraite, ces cadres devront alors se tourner vers l'épargne retraite individuelle ou d'entreprise. Et BlackRock se fera un plaisir de leur ouvrir ses portes.(...) Pour BlackRock, le gâteau que représente la France est très appétissant.»

Black Rock, le plus puissant fonds de pension au monde, auquel Macron déroulait le tapis rouge dès 2017 (lire ci-contre).

Les vautours rôdent... Au vu de ces éléments, chacun.e aura bien compris que l'enjeu de cette contre-réforme ne se limite pas à la seule question de l'âge pivot.



Association Force Ouvrière Consommateurs de Loire Atlantique

■ À Nantes (sur rendez-vous)

Lundi : 9h30-12h30 et 14h00-17h00
Mercredi : 14h-17h
Jeudi : 9h30-12h30

4h14

■ À St-Nazaire (sur rendez-vous)

Jeudi 14h-17h

4h14